

St. Louis, le 22 février 2010

## **Aux Membres et Amis de XYLON International**

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 avril 2009, les membres présents ont entendu, à travers le rapport moral du président, que XYLON International ne pourra continuer à être la plateforme pour des artistes à travers les Triennales qu'avec le soutien effectif de toutes les sections nationales et l'engagement de tous les membres et amis. Ainsi, il convient de dire que XYLON 14 aurait dû voyager au moins trois fois en 2009 afin de pouvoir envisager l'organisation sérieuse de XYLON 15 pour 2011 !

Peu nombreux étaient au cours de l'année 2009 les échos pour une éventuelle location de XYLON 14. Quelques institutions ont manifesté leur intérêt, sans pour autant se fixer pour une date concrète. Certains intéressés ont certainement dû revoir leurs possibilités en raison de la crise mondiale qui a frappé les finances publics et privés.

XYLON International n'a pas encore pu comptabiliser tous les frais de participation des artistes candidats. Sans ce montant, nous ne pouvons honorer les engagements marqués dans le règlement de participation de XYLON 14. Le Comité Directeur se réjouira de satisfaire toute demande, tant qu'elle est conforme au règlement.

Malgré ces contretemps, le Comité directeur de XYLON International maintient le but d'organiser la prochaine Triennale. Il demande à toutes les sections nationales de XYLON de promouvoir davantage XYLON 14, pour laquelle nous avons envoyé une documentation aux présidents des sections nationales il y a un an. Il est important que cet art de la gravure en relief puisse garder sa plateforme internationale !

Nous espérons pouvoir compter sur votre participation afin d'accueillir cette exposition extraordinaire, ou nous mettre en contact avec des lieux intéressés par XYLON 14.

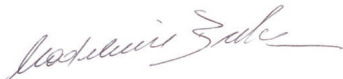
### ***L'Assemblée Générale***

L'Association XYLON International est régie par la loi de 1901 du code des associations. A ce titre, elle se doit d'organiser tous les ans une Assemblée Générale. La prochaine Assemblée Générale est fixée au

**mardi 23 mars 2010 à 18h30 à la Mairie de Saint-Louis (France)**  
21, rue Théo Bachmann

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour accompagné d'un talon-réponse. Il sera aussi publié sur notre site internet à partir du 28 février 2010. Une Assemblée Générale est un moment important pour une association. Nous comptons donc vivement sur votre présence, ou à défaut des membres de votre section. De nouvelles personnes intéressées par XYLON International seront les bienvenues.

En vous remerciant d'avance de votre soutien et de votre engagement en faveur de XYLON International, nous vous prions, Mesdames, Messieurs, de recevoir nos amicales salutations.



*La secrétaire*  
Madeleine Becker



*Le Président*  
Lukas E. Linder

*PJ : - Convocation Assemblée générale et Pouvoir (=Talon-Réponse)  
- Organigramme actuel*

*Les Partenaires de XYLON International*

La Ville de Saint-Louis – La Poste (Saint-Louis) – CL Transport-Logistik (Bâle/Münchenstein)  
Clariden Leu AG (Bâle) – Zur Hohen Tannen GmbH (Bâle)

## ASSEMBLEE GENERALE

de

### **l'Association XYLON INTERNATIONAL**

Association internationale pour la gravure artistique en relief

Mairie de Saint-Louis

21, rue Théo Bachmann

68300 – SAINT-LOUIS (France)


**le mardi 23 mars 2010 à 18h30**

**Mairie de Saint-Louis**

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 avril 2009
- 2) Approbation du rapport moral et d'activité du président
- 3) Présentation du rapport financier
- 4) Présentation du rapport des réviseurs aux comptes
- 5) Quitus au trésorier
- 6) Elections
  - a. des réviseurs aux comptes
- 7) Divers
- 8) Pot de l'amitié

*Le Président*  
Lukas E. Linder



#### **Pour information :**

Concernant l'ordre du jour, chaque membre peut demander la mise en débat d'un élément particulier dans le point « Divers », à condition d'en informer officiellement (au plus tard **pour le 18 mars 2010**) le président Lukas E. Linder par un courrier dûment daté et signé.

## POUVOIR / TALON-REPONSE

Je soussigné (Nom, Prénom) : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

ne pourra pas assister personnellement et donne pouvoir à :

Mme, Mr : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

pour les votes proposés lors de l'assemblée générale du 23 mars 2010 de l'Association XYLON International.

➤ Veuillez cocher la/les case/s par  ou  et compléter par le nombre de personnes (si accompagné).

assistera à l'Assemblée Générale;

et

sera accompagné par ..... personnes. Date.....

Certifié conforme :

.....

Lieu .....

### **Extrait de l'Article 14-2 des statuts de XYLON International**

« Dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par le code civil local et les présents statuts, les Assemblées obligent leurs décisions à tous les membres, y compris les absents.

Seuls ont droit de vote les membres présents.

Chaque membre présent de l'Association peut voter par procuration pour un autre membre. Le nombre de procurations est toutefois limité à deux par personne.

Il est tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent et certifié conforme par les membres du Bureau de l'Assemblée. »

---

**Talon-réponse/Pouvoir** à retourner au siège social avant la date de l'assemblée générale, au plus tard **pour le 18 mars 2010** ou a remettre à la personne qui vote en votre nom.

---